



# Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2009 - n° 23

Octobre 2009

## PLUS FORT ENSEMBLE

### SOMMAIRE

- Page 1 :  
Edito
- Page 2 :  
Bon de Commande
- Page 3 :  
Procédure Internet
- Page 4 :  
CoGiTiel

Vous avez dans les mains, le Cahier de la Vie Fédérale qui va vous permettre de commander **les FNI et les timbres**, qui seront à remettre aux syndiqués pour l'année 2010. Au-delà de la simple commande administrative que vous voudrez bien adresser à la fédération **avant le 14 novembre**, c'est l'opportunité de mettre en débat dans votre syndicat, votre U.S.D., **l'idée d'un plan de travail, d'un dispositif particulier** pour aller à la rencontre des syndiqués, pour faire en sorte qu'ils soient toujours plus nombreux.

Le **49<sup>ème</sup> congrès confédéral** de la C.G.T. va s'ouvrir d'ici quelques semaines. Il va, à n'en pas douter, faire événement dans le pays, mais tout d'abord dans la C.G.T. En effet, à l'issue d'un processus démocratique lancé depuis le début de cette année, vos délégués ont été désignés et vont débattre avec vous dans les syndicats, des propositions à faire dans le cadre du congrès, pour **être plus forts ensemble**. L'actualité sociale nous le démontre chaque jour. Nous sommes confrontés à la nécessité d'élever le rapport de force et de l'inscrire durablement dans le paysage, pour imposer d'autres choix de société, pour construire une société plus solidaire.

Cela implique de réfléchir aux conditions à remplir pour atteindre ces objectifs. Parmi ces conditions, nous sommes confrontés au besoin de regarder ce qui relève de notre responsabilité pour **être mieux et plus la C.G.T. du plus grand nombre**. La **syndicalisation** sera, bien évidemment, **au cœur des débats**. Qu'est-ce que cela implique dans notre démarche au quotidien ? Comment faire en sorte que cette question apparaisse bien comme une priorité, pour améliorer le rapport de force en faveur des salariés actifs et retraités ?

Que faut-il modifier dans nos pratiques, dans nos modes de fonctionnement, dans la façon de nous organiser ? Toutes ces questions sont ouvertes et doivent donner lieu à de larges débats. Quand le congrès se clôturera le 11 décembre 2009, ce sera à nouveau le moment de nous adresser aux syndiqués pour leur remettre leur F.N.I.

N'attendons plus. Prenons partout des dispositions pour poser à nos collègues la question de leur place à la C.G.T. C'est le meilleur « service » que l'on puisse leur rendre. C'est la condition pour passer d'une posture défensive, à l'offensive. Alors, plus fort, plus nombreux ?!

A nous de le décider, dès cette commande de timbres et de F.N.I.





# FEDERATION DE LA SANTE ET ACTION SOCIALE

Feuillet à retourner à la Fédération  
AVANT LE 14 NOVEMBRE 2009

Réservé Fédération

## F.N.I. – TIMBRES 2010

Date d'envoi :

Région : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_ Union Locale : \_\_\_\_\_

Nom précis de l'établissement : \_\_\_\_\_

Code postal – Ville : \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui recevra le matériel : \_\_\_\_\_

*L'adresse de livraison sera celle indiquée dans CoGiTiel pour le/la réceptionnaire.*

Tél. de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Bon de commande 2010		Syndicalisation	
Quantité commandée	Pour mémoire 2009   2010	Nombre de salariés dans l'établissement	////
FNI Normaux	_____	Nombre de voix CGT	////
FNI UGICT	_____	Nombre de syndiqués CGT	////
FNI Retraités	_____	Nombre d'adhésions réalisées en 2009	////
		Dont MICT	///
		Retraités	///
		Nombre de formations syndicales	////
		Dont la formation syndicale de départ	////
		Formation Objectif : _____	
		Objectif de renforcement : _____	
		Objectif parrainage : _____	
<b>Politique financière</b>			
Nombre de prélèvements automatiques	2008   2009		
	_____ _____		
La cotisation est-elle Egale au 1% Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Si non, quels objectifs pour aller au 1%			
<b>NVO</b>			
Nombre abonnements :	////		
<b>VIE NOUVELLE</b>			
Nombre abonnements :	////		

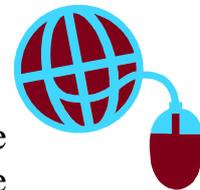
Connaissance des Syndiqués								
Nombre de :	Hommes	////	Femmes	////				
Age :	- 30 ans	////	30/40	////	40/50	////	+ 50 ans	////
Précaires	////	Retraités	////	Immigrés	////			
Catégories professionnelles :								
Nombre :	Ouvriers	////	Employés, AS, AUX	////	Agents de maîtrises	////		
	Techniciens, Paramédicaux	////	Ing./ Cadres / Médecins	////				

Case 538 – 93515 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 57 05 – Fax : 01 48 18 29 82 – e-mail : orga@sante.cgt.fr

# PROCEDURE POUR REGLER LES COTISATIONS PAR INTERNET

A privilégier pour les syndicats équipés en informatique,  
c'est beaucoup plus simple et rapide.

- Se rendre sur le site <http://cogetise.cgt.fr>.
- Sélectionner « déclaration Internet ».
- Entrer en majuscule le code du syndicat (s'il comporte un « 0 », ce sera toujours le chiffre zéro), le département, choisir l'année concernée par le règlement et valider.
- Vérifier que le nom de l'organisation déclarante qui apparaît en bas de votre écran est bien le vôtre et cliquer sur « commencer la déclaration »<sup>2</sup>.
- Pointer la souris sur le mode de déclaration choisi et commencer la saisie : il suffit de déclarer les nombres de FNI ou cotisations et les sommes payées par les syndiqués. Les calculs se feront automatiquement<sup>3</sup>.
- Cliquer sur valider : à ce moment là, en bas, s'affiche un récapitulatif avec le montant à régler. Si vous avez déjà préparé votre chèque et que le montant s'affichant est différent, vous pouvez modifier la saisie.
- Préparer votre chèque qui doit être du même montant, **à l'ordre de COGETISE CGT.**
- Cliquer ensuite sur « valider la déclaration ». En cas d'incohérence, le déclarant sera alerté. La déclaration ne sera prise en compte qu'après validation par le syndicat du montant à régler.
- Une page s'affiche avec le cadre dans lequel vous devez inscrire le numéro à 7 chiffres du chèque (en bas à gauche sur votre chèque).
- **TRES IMPORTANT** : cliquer sur « valider la déclaration et imprimer le bordereau ».
- Télécharger le fichier – Ouvrir le « bordereau de déclaration » et l'imprimer.
- **Envoyer le bordereau imprimé accompagné du chèque à COGETISE par voie postale.**



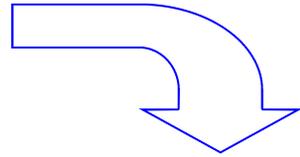
Pour toute incompréhension ou tout besoin de renseignement complémentaire, vous pouvez appeler l'espace orga vie syndicale : 01 48 18 57 05 ou 20 72

Pour les syndicats utilisant le COGITIEL pour la gestion des cotisations, c'est encore plus facile. Se reporter à la procédure acquise en formation.

<sup>2</sup>La procédure est différente pour les USD et syndicats qui règlent pour plusieurs bases enregistrées dans le CoGiTiel. Si vous n'y parvenez pas, prenez directement contact avec le Secteur Orga.

<sup>3</sup>Pour les timbres mensuels, CoGéTise ne fait pas la multiplication selon si vous réglez pour 6 mois ou toute l'année.

Vous avez tous eu en main le **Cahier de la Vie Fédérale n° 20** de juillet 2009, portant intégralement sur l'outil de la CGT qu'est le CoGiTiel. A sa lecture, vous comprendrez son importance pour une CGT au plus près de ses syndiqué(e)s, pour des syndiqué(e)s informé(e)s, acteurs et actrices de la vie de la CGT

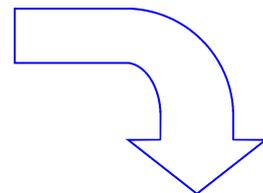


Pour recevoir la **presse CGT** (Ensemble) à domicile, l'adresse du (de la) syndiqué(e) doit être saisie dans le CoGiTiel, selon les normes établies par la poste.

En cas de doute, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le menu « Aide » du CoGiTiel.



N'oubliez pas de renseigner complètement la fiche du(de la) syndiqué(e), avec ses coordonnées, sa date de naissance, sa date d'adhésion à la CGT, sa profession (pour le module syndicat uniquement), ses responsabilités dans le syndicat.



## Règles d'envoi de la Presse Fédérale

- ➔ **Bulletin Fédéral** : 1 exemplaire par base connue à la Fédération, donc créée dans le CoGiTiel, envoyé au (à la) Secrétaire général(e).  
+ 1 exemplaire par tranche de 15 FNI réglés. Pour les attribuer, s'adresser à l'Espace Fédéral Vie Syndicale .
- ➔ **Cahier de la Vie Fédérale** : 1 exemplaire envoyé au (à la) Secrétaire général(e)  
+ 1 exemplaire au(à la) responsable de la politique financière du syndicat (trésorier), en cas de besoin (par exemple : commande de matériel).
- ➔ **Perspective Santé** : 1 exemplaire par syndiqué (selon le nombre de FNI et cotisations réglés par le syndicat). Le colis est envoyé à l'adresse du (de la) Secrétaire Général(e) saisie dans le CoGiTiel.

Le Bulletin Fédéral et le Cahier de la Vie Fédérale sont disponibles sur le Site, en pages réservées.

